

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31359**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Educateur tennis

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tennis	Président de la Fédération

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le CQP Educateur Tennis participe à l'initiation au tennis, sous forme collective, de tout public jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40).

Il est capable d'assurer la sécurité d'un groupe de pratiquants lors de séances collectives d'initiation au tennis.

Il accueille les joueurs, conduit les séances dans le but de les faire progresser et les rendre autonomes dans leur pratique.

Il organise et anime les séances Jeu & Matches et les animations compétitives et évalue les progrès des joueurs.

Il s'intègre dans sa structure, en maîtrise le(s) outil(s) de gestion et participe à son fonctionnement.

Il promeut et participe à l'organisation de certains événements de la structure.

Il organise et développe la pratique libre des pratiquants.

Il transmet les valeurs citoyennes et du sport auprès des différents publics.

Il rend compte des actions menées auprès de ses référents.

Les capacités attestées

Accueil et communication auprès des publics du club

- S'exprimer à l'oral et adapter ses attitudes en fonction des situations dans le club
- Connaître son club et les actions qui y sont proposées
- Connaître les programmes fédéraux et le matériel adapté aux pratiquants

Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis

- Motiver les publics
- Evaluer les joueurs, programmer et préparer les séances
- Accueillir les joueurs et conduire les séances d'initiation en respectant la sécurité des pratiquants
- Faire progresser les joueurs et évaluer leurs progrès
- Organiser et animer les séances Jeu & Matches et les animations compétitives
- Rendre les joueurs autonomes dans leur pratique

Dynamisation (animation et promotion du club)

- Promouvoir les programmes fédéraux, les offres et les événements proposés par le club
- Connaître les outils permettant aux pratiquants du club de se mettre en relation
- Utiliser le(les) outils de gestion utilisé(s) par le club
- Adopter une attitude dynamique lors des événements organisés au sein du club

Intégration dans le club (relations avec les dirigeants et travail en équipe)

- Respecter les conditions d'exercice règlementaires de sa fonction au sein du club
- Travailler en équipe dans le cadre de son périmètre d'action

Protection des publics (sécurité et prévention) et éducation

- S'approprier et transmettre les valeurs citoyennes et celles de la fédération
- Connaître et appliquer les procédures de sécurité et d'intervention pour la protection des mineurs
- Faire preuve d'écoute et savoir repérer les signaux d'alerte de la maltraitance

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le CQP Educateur Tennis exerce son activité, en tant que bénévole ou salarié, principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis ou au sein de structures du secteur marchand.

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...)

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP Educateur Tennis, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement à titre occasionnel, saisonnier, secondaire, cela correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Conditions d'accès à la certification

Le candidat au CQP Educateur Tennis doit répondre aux exigences suivantes :

- Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...).
- Avoir 17 ans minimum à l'entrée de la formation.
- Etre capable de justifier d'un niveau de jeu, actuel ou passé, équivalent au classement fédéral de 30/2. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'une attestation de classement (meilleur classement) fournie par le stagiaire dont les éléments seront vérifiés par le comité ou la ligue ou d'une attestation du responsable pédagogique de la formation, délivrée après évaluation en mise en situation de jeu sur le court.
- Etre capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis. Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen de la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis datant de moins de 6 mois ou d'une attestation de licence de la saison sportive en cours.

Descriptif et modalités d'évaluation et de certification

Epreuve n°1 : constituée du rapport de stage, de l'observation au poste de travail et d'un entretien

Rapport de stage : Un rapport de stage de 10 pages maximum est demandé au candidat. Il comprend une présentation de la structure, du candidat et un bilan de stage. Ce document servira de support à l'entretien mené par deux examinateurs et permettra d'évaluer les blocs de compétences 1-Accueil, 3- Dynamisation, 4-Intégration et 5-Protection.

Observation au poste de travail : Le responsable de la structure et le tuteur remplissent une grille d'observation qu'ils adressent au jury 15 jours avant la date de la certification. Cette grille d'observation servira de support à l'entretien de l'épreuve n°1.

L'observation au poste de travail porte sur les blocs de compétences 1 (Accueil), 3 (Dynamisation), 4 (Intégration) et 5 (Protection).

Entretien : Un entretien de 20 minutes maximum conduit par 2 évaluateurs désignés par le responsable de la formation. Celui-ci utilise comme supports la grille d'observation et le rapport de stage en structure. Les blocs de compétences 1 (Accueil), 3 (Dynamisation), 4 (Intégration) et 5 (Protection) sont évalués

Epreuve n°2 : constituée d'une mise en situation sur le terrain suivie d'un entretien

Mise en situation : une séance de 30 minutes d'initiation au tennis, en cours collectif, de jeunes ou d'adultes sur le terrain.

Entretien : Un entretien de 30 minutes maximum, conduit par 2 évaluateurs désignés par le responsable de la formation, suit la mise en situation et porte sur le bilan de la séance et sur les compétences pédagogiques, relationnelles et la sécurité. L'entretien porte également sur un dossier réalisé par le candidat, présentant 2 programmes de 5 séances d'initiation au tennis, respectivement auprès de jeunes et d'adultes. Le bloc de compétences 2 (Encadrement) est évalué.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31359 - Accueil et communication auprès des publics du club	Capacité à : <ul style="list-style-type: none">- S'exprimer à l'oral- Connaître son club- Connaître des programmes fédéraux- Connaître le matériel- Connaître les actions proposées dans son club- Adapter ses attitudes en fonction des situations dans le club Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Rapport de stage de 10 pages maximum- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31359 - Intégration dans le club (relations avec les dirigeants et travail en équipe)	Capacité à : <ul style="list-style-type: none">- Respecter les conditions d'exercice règlementaires de sa fonction au sein du club- Travailler en équipe dans le cadre de son périmètre d'action Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">- Rapport de stage de 10 pages maximum- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31359 - Protection des publics (sécurité et prévention) et éducation	<p>Capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'approprier et transmettre les valeurs citoyennes et celles de la fédération - Connaître et appliquer les procédures de sécurité et d'intervention pour la protection des mineurs - Faire preuve d'écoute et savoir repérer les signaux d'alerte de la maltraitance <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de stage de 10 pages maximum - Observation au poste de travail (grille remplie par le responsable de la structure et le tuteur) - Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31359 - Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis	<p>Capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Motiver les publics - Evaluer les joueurs - Programmer - Préparer les séances - Accueillir les pratiquants - Conduire les séances d'initiation en respectant la sécurité des pratiquants - Faire progresser les joueurs et évaluer leurs progrès - Organiser et animer les séances Jeu & Matches et les animations compétitives - Rendre les joueurs autonomes dans leur pratique <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation : une séance de 30 minutes d'initiation au tennis, en cours collectifs, de jeunes ou d'adultes sur le terrain - Entretien : Un entretien de 30 minutes maximum, conduit par 2 évaluateurs désignés par le responsable de la formation, suit la mise en situation et porte sur le bilan de la séance et sur les compétences pédagogiques, relationnelles et la sécurité. L'entretien porte également sur un dossier réalisé par le candidat, présentant 2 programmes de 5 séances d'initiation au tennis, respectivement auprès de jeunes et d'adultes
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31359 - Dynamisation du club (animation et promotion)	<p>Capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les programmes fédéraux, les offres et les événements proposés par le club - Connaître les outils permettant aux pratiquants du club de se mettre en relation - Utiliser le(les) outil(s) de gestion du club - Adopter une attitude dynamique lors des événements organisés au sein du club <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de stage de 10 pages maximum - Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur) - Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>Qualité du président du jury et mode de désignation Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p> <p>Nombre de personnes composant le jury Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège salariés, - Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège employeurs, - Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire, - Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire, <p>Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.</p> <p>Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE (Précisions apportées dans le guide méthodologique).</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>Qualité du président du jury et mode de désignation Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p> <p>Nombre de personnes composant le jury Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés, - Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs, - Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire, - Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire, <p>Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.</p> <p>Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE (Précisions apportées dans le guide méthodologique).</p> <p>NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation (R335-8) prévoit que ce jury soit « composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »</p>
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Educateur tennis » avec effet du 07 août 2018, jusqu'au 07 août 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CPNEFP Sport
Fédération Française de Tennis

2 avenue Gordon Bennett

75016 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :